

Conseil de l'École doctorale Arts plastiques, Esthétique et Sciences de l'art

Relevé des points abordés

Mardi 17 octobre 2023, 14h

Membres présents :

Christophe Genin, Baudoïn Jannink, Jacinto Lageira, Thomas Lenattier, Agnès Lontrade, Shahida Minot, Sandrine Morsillo, Belkis Smirnoff, Yann Toma, Antonella Tufano, Christophe Viart, Laurine Wagner.

Membres excusés : Catherine Chomarat-Ruiz, Stéphanie Delahaye, José Moure.

1. Préparation de la réunion HCERES

Les auditions avec le comité de la HCERES auront lieu le 8 novembre au matin au centre Panthéon. Le comité de pilotage comprend l'équipe de l'ED au complet (5 personnes) et la direction de l'institut ACTE (2 personnes). Un panel de doctorant·e·s rendant compte de la diversité des doctorant·e·s est également convoqué. Le groupe sera composé de 14 doctorant·e·s ou jeunes docteur·e·s de diverses nationalités, comprenant des étudiant·e·s en contrats doctoraux, salariés et en contrat CIFRE. Chaque audition (comité de pilotage et doctorant·e·s) est programmée sur un créneau d'une heure. Les directeurs d'ED et les doctorant·e·s n'ont rien à préparer pour l'entretien auquel ils participent. Chaque entretien prend la forme d'un échange avec les membres du comité.

2. Bilan financier – Belkis Smirnoff

Nous avons dépensé 23 700, 39 euros.

Il reste à payer 12 000 euros dont 6000 euros pour payer les séminaires doctoraux et 6180 euros pour les déplacements, hébergements et repas des soutenances avant fin décembre.

Il restera donc : **5906, 61** euros pour l'achat de matériel (deux ordinateurs pour la salle des doctorants). L'achat d'un logiciel correcteur d'orthographe est prévu.

3. Point sur l'aide à l'édition, date de remise des projets et des rapports :

Deux prix d'aide à l'édition de la thèse 2023 sont, chaque année, attribués conjointement par l'Institut ACTE et l'École doctorale APESA.

Ces deux prix seront assortis d'un montant de 3000 euros d'aide à l'édition. La thèse devra avoir été soutenue à partir **2019** et **avoir été remaniée en vue d'une publication.**

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- la thèse remaniée ou un projet très détaillé de remaniement de la thèse ;
- le rapport de thèse,
- et éventuellement un accord d'édition.

Le dossier, dématérialisé, devra être transmis au secrétariat de l'institut ACTE (Institut.ACTE@univ-paris1.fr) et de L'ED APESA (ed279@univ-paris1.fr) **avant le 29 décembre 2023 (minuit)**.

Remarques :

1. Le remaniement de thèse doit être présenté par un seul auteur étant donné qu'une thèse est un **engagement individuel**.
2. En Arts plastiques il est rappelé aux candidats que le remaniement proposé doit **mettre en évidence la création-recherche**, autrement dit « l'implication résolue dans la création qui constitue le substrat sensible et cognitif à partir duquel la thèse est élaborée et accomplie » (vade-mecum de la thèse dite « pratique » à l'université Paris 1).

4. Projet : Doctorales et Doctoriales organisées par les représentants des doctorants Samedi 25 novembre (matin et après-midi)

Présentation par Laurine Wagner, doctorante élue.

Pour les Doctorales, sont prévus le matin :

- de 9h00 à 10h00, une table-ronde pour sonder les difficultés de la thèse. Chaque intervention durera 10 minutes, poursuivies d'un temps d'échange de 20 minutes.
- de 10h15 à 12h00, des ateliers pratiques pour élaborer des réponses possibles aux difficultés rencontrées. Chaque atelier durera 20 minutes, et s'articulera autour d'un axe particulier tel que la collecte de données, l'organisation d'un colloque, le processus d'écriture, la publication de ses recherches, la mise en place de mobilités.

Buffet

Doctoriales/insertion professionnelle :

13 h 30 à 15 h 45.

Les Doctoriales sont des rencontres avec des professionnels - docteur·e·s en arts plastiques, cinéma, design, esthétique et études culturelles qui partageront leurs expériences et leurs parcours professionnels après la thèse. Sensibilisés aux perspectives qu'offrent leurs compétences, les doctorants pourront ainsi envisager leur insertion future.

5. Antonella Tufano présente deux programmes de recherche menés en partenariat avec des universités :

- L'université d'été *En transition(s). Futurs écoresponsables et formations en arts et médias*, organisée en partenariat avec l'U.F.R. Arts et Médias de l'Université Sorbonne Nouvelle, s'est tenue les 14 et 15 septembre 2023 à l'EAS et à la Sorbonne Nouvelle. Suite au succès qu'elle a rencontrée, il en a été demandé le renouvellement. L'École doctorale continue d'y être associée. Dans le cadre de ce programme de recherche, Antonella Tufano souhaite organiser une nouvelle journée d'étude et/ou un séminaire doctoral à partir de janvier 2024.

- Le programme UAN comprenant l'Université de Bologne, l'Université Libre de Berlin et l'Université de Madrid est un programme international qui permettra de conforter la mobilité des doctorants en Europe et favorisera les échanges pour les chercheurs et doctorants associés. Ce programme participera également à "l'internationalisation" des formations de l'U.F.R.

6. Nouvelle charte du doctorat de Paris 1

La nouvelle charte intègre le dernier arrêté d'août 2022 et comprend les comités de suivi annuels ainsi que le serment concernant l'intégrité scientifique. Une formation concernant l'intégrité scientifique est désormais obligatoire pour tous les doctorant·e·s. Celle-ci est effectuée par le collège des Écoles doctorales, à l'Université de Paris 1. La formation et la sensibilisation à l'intégrité scientifique comprend donc la formation doctorale (par un cours obligatoire), ainsi que la signature de la charte et le serment.

Une discussion s'engage sur la possibilité de financer les comités de suivi (heures complémentaires U.F.R. et/ou rétribution par la formation doctorale).

La nouvelle charte explicite également le nouveau rôle du professeur délégué aux thèses et aux HDR (un professeur délégué aux thèses par ED désormais). Celui-ci est en charge des compositions des jurys de thèse, de la signature des rapports, et des autorisations d'inscription et de réinscription. Le professeur délégué aux thèses a la signature de la présidence.

7. Conseil d'ED. Modifications

En ce qui concerne la composition du conseil, Vincent Amiel (PR cinéma), parti à la retraite, sera remplacé par Frédéric Sojcher (PR Cinéma).

La direction adjointe de l'ED sera vacante fin janvier. Agnès Lontrade, rejoignant le CNU – section 18, ne pourra continuer à assurer la charge de la direction adjointe. Quant à la direction de l'ED, elle sera vacante à partir de septembre 2024. L'organisation des élections est prévue fin juin pour une nouvelle direction. D'autres élections auront lieu en septembre pour le renouvellement du conseil d'ED.

Les élections des nouveaux doctorant·e·s auront lieu en février 2024. Rappel : Les doctorant·e·s sont élu·e·s pour deux ans.

La charge de professeur délégué aux thèses et HDR sera également vacante à la prochaine rentrée universitaire (septembre).

8. Questions diverses :

Nous allons devoir recruter un ou une gestionnaire financière dont le poste sera partagé avec l'institut ACTE. Belkis Smirnoff reprend, en effet, le poste vacant de Lara Morise à l'Institut ACTE.